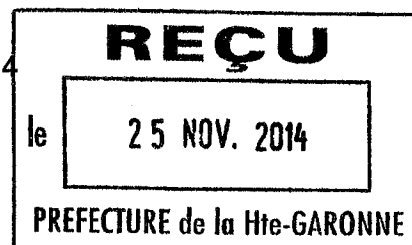


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 05 novembre 2014



INVESTISSEMENTS

8 - INVESTISSEMENTS METRO

8.1 - Extension des Garages Ateliers Métro : Phase 1

Lot 1 - VRD - Démolition - Gros œuvre - Equipements spécifiques

**Avenant n° 2 au marché n° W 2013 10974 M conclu avec l'entreprise GBMP :
Autorisation de signer l'avenant**

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL-BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2013.05.30.12.1 du 30 mai 2013, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise GBMP, le marché n° W 2013 10974 M, pour un montant de 685 500 € HT, pour les travaux du Lot 1 Gros œuvre, VRD, fondations structures et ouvrages provisoires dans le cadre de la phase 1 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

Par délibération D.2014.07.09.12.1 du 9 juillet 2014, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer l'avenant n° 1 au marché n° W 2013 10974 M, passé avec l'entreprise GBMP pour un montant de 34 874,13 € HT, soit une augmentation de 5,1 %. Cet avenant portait sur l'intégration au marché de prestations supplémentaires ainsi que la suppression de certaines prestations.

L'avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché initial des prestations complémentaires ainsi que de modifier le délai global du marché.

Prestations complémentaires

- ✓ Le réseau d'évacuation des eaux pluviales doit être modifié pour la création de l'atelier énergie voie définitif. Le branchement de ce nouveau réseau sur le réseau de collecte sous voirie n'a pas été prévu au marché initial.
Ces prestations complémentaires font l'objet d'une rémunération complémentaire de 4 959,04 € HT.
- ✓ Le siège de l'exploitant a été relié au garage atelier par une passerelle. Cette passerelle, plus haute que la coursive existante, a imposé de modifier une traversée de mur. Ainsi, il a été nécessaire de relever un linteau et une allège de porte.
Ces prestations complémentaires font l'objet d'une rémunération complémentaire de 2 640,96 € HT.
- ✓ Lors de la réalisation de la structure de l'atelier énergie voie, il a été découvert des réseaux ne figurant pas sur les documents des ouvrages exécutés. Ces ouvrages doivent être modifiés et cela n'a pas été prévu au marché initial.
Ces prestations complémentaires font l'objet d'une rémunération complémentaire de 2 806,55 € HT
- ✓ La réalisation des bureaux pour l'atelier énergie voie définitif a imposé l'adaptation de la structure existante qui n'était pas prévue au marché initial. En effet, certains ouvrages de la structure métallique et béton armé doivent être modifiés : contreventements à modifier, allèges à découper.
Ces prestations complémentaires font l'objet d'une rémunération complémentaire de 13 324,90 € HT

L'intégration au marché de ces prestations complémentaires fait l'objet d'une plus-value globale de 23 731,45 € HT.

Modification du délai global

Pour tenir compte du planning recalé des travaux qui prévoit leur achèvement le 15 décembre 2014, le délai global du marché est prolongé de 152 jours.
Ce retard est dû à des difficultés de mise au point des études d'exécution pour le magasin longue durée. La définition des prestations pour la sécurisation de l'emprise chantier et le choix du cheminement du câble d'alimentation ont généré l'essentiel de ce décalage de planning.

Du fait de ce retard, les installations provisoires sont maintenues en place pour une durée complémentaire de 5 mois : atelier énergie voie, bungalows de bureaux pour l'exploitant, bungalows de chantiers et sanitaires de chantier.

Cette prolongation du délai global fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 30 046,20 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	685 500,00 € H.T.
2) Montant de l'avenant n°1	34 874,13 € H.T.
3) Montant de l'avenant n°2	53 777,65 € H.T.

Montant total du marché (initial + avenant) 774 151,78 € H.T.

Le montant du présent avenant n° 2 est ainsi arrêté à 53 777,65 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 685 500 € H.T. à 774 151,78 € HT soit une augmentation cumulée de 12,93 %.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 14 octobre 2014 émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 2 au marché n° W 2013 10974 M.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° W 2013 10974 M conclu avec l'entreprise GBMP.

* *
*

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché W 2013 10974 M conclu avec l'entreprise GBMP pour un montant de 53 777,65 € H.T.

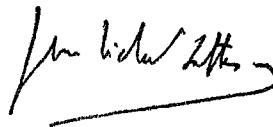
ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

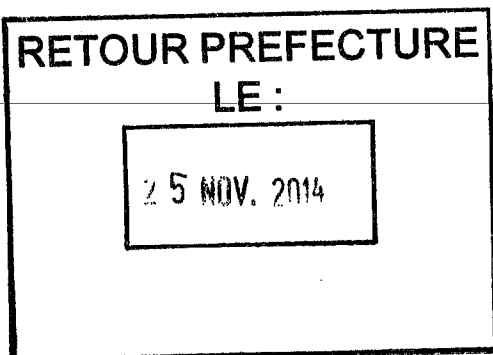
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



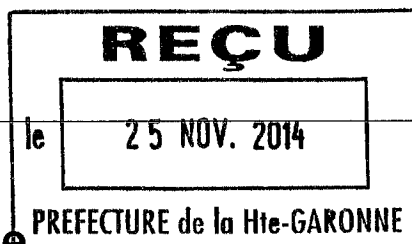
Jean-Michel LATTES



Annexe D.2014.11.05.8.1

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 1
Locaux Energie Voie
Magasin longue durée



AVENANT N° 2 AU LOT 1 - VRD – DEMOLITION – GROS-ŒUVRE - EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

SEPTEMBRE 2014

N° MARCHE N° W 2013 10974 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
     		F.KERLOCH		
		APPROUVE PAR	DATE	
		C.BADETS	15/09/2014	
			FORMAT	PHASE
IDENTIFIANT				DET
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE	PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE	
			A	

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	F. KERLOCH	15/09/2014	Création du document

SUIVI INTERNE BCB

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	F.KERLOCH	Directeur Travaux		15/09/2014
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		15/09/2014

Article I. Rappel objet de l'avenant n°1

L'avenant n°1 avait pour objet de prendre en compte des modifications en plus et moins et value sur le marché initial.

Montant de l'avenant : 34 874 ,13 € HT

Article II. Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant n°2 a pour objet d'intégrer des prestations complémentaires au marché initial ainsi que d'en modifier le délai global d'exécution.

Article III. Prestations complémentaires

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 01 est complété par les éléments suivants :

Prix nouveaux :

- **Modification du raccordement extérieur des réseaux pluviaux et eaux usées de l'AEV**

Montant : 4 959,04 € HT.

- **Sciage des allèges bétons de l'AEV pour la mise en place des portes d'accès du local outillage et du vestiaire**

- Sciage des allèges béton sur une épaisseur de 40 cm.
- Evacuation et mise en décharge des bétons découpés
- Finition des allèges après découpe du béton

Montant : 2 966,90 € HT.

- **Modification du linteau maçonnerie pour permettre l'accès entre la coursive à créer et la coursive existante**

- démolition de la maçonnerie existante
- Création d'un linteau et d'une allège maçonnée

Montant : 2 640,96 € HT.

- **Adaptation des micropieux situés dans la fosse de la cage d'ascenseur suite à la découverte lors du terrassement d'un ancien réseau gravitaire..**

- Condamnation du réseau existant Terrassement complémentaire
- Coffrage des buses bétons autour des micropieux
- Réimplantation compactage après coffrage

Montant : 1 824,31 € HT.

- **Déplacement du regard électrique découvert lors de la dépose des racks du magasin .**

- Création d'un nouveau regard avec mise en place d'un tampon fonte

Montant : 982,24 € HT.

- **Suppression d'une croix de Saint André**

- Réalisation d'une étude structurelle ;

- Dépose de la croix de stabilité
- Fourniture et pose de boutons
- Fourniture et pose de renfort et découpe des tôles autour de la stabilité

Montant : 8 000,00 € HT.

- **Fourniture et pose d'IPE 270 permettant le support des acrotères métallique de l'AEV :**

Montant : 2 358,00 € HT.

- **Prolongontation de location des installations de chantier en cohérence avec la prolongation du délai global d'exécution spécifié ci-dessous.**

Montant : 30 046,20€ HT.

Bilan Incidence financière du marché

Le montant total de l'avenant n°2 au marché est fixé à 53 777,65 H.T.

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 774 151,78 € euros HT soit une augmentation 12,93 % du montant initial du marché.

Article IV. Délai global d'exécution

Le présent avenant a également pour objet de prolonger le délai global d'exécution du marché de 152 jours.

Article V. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur